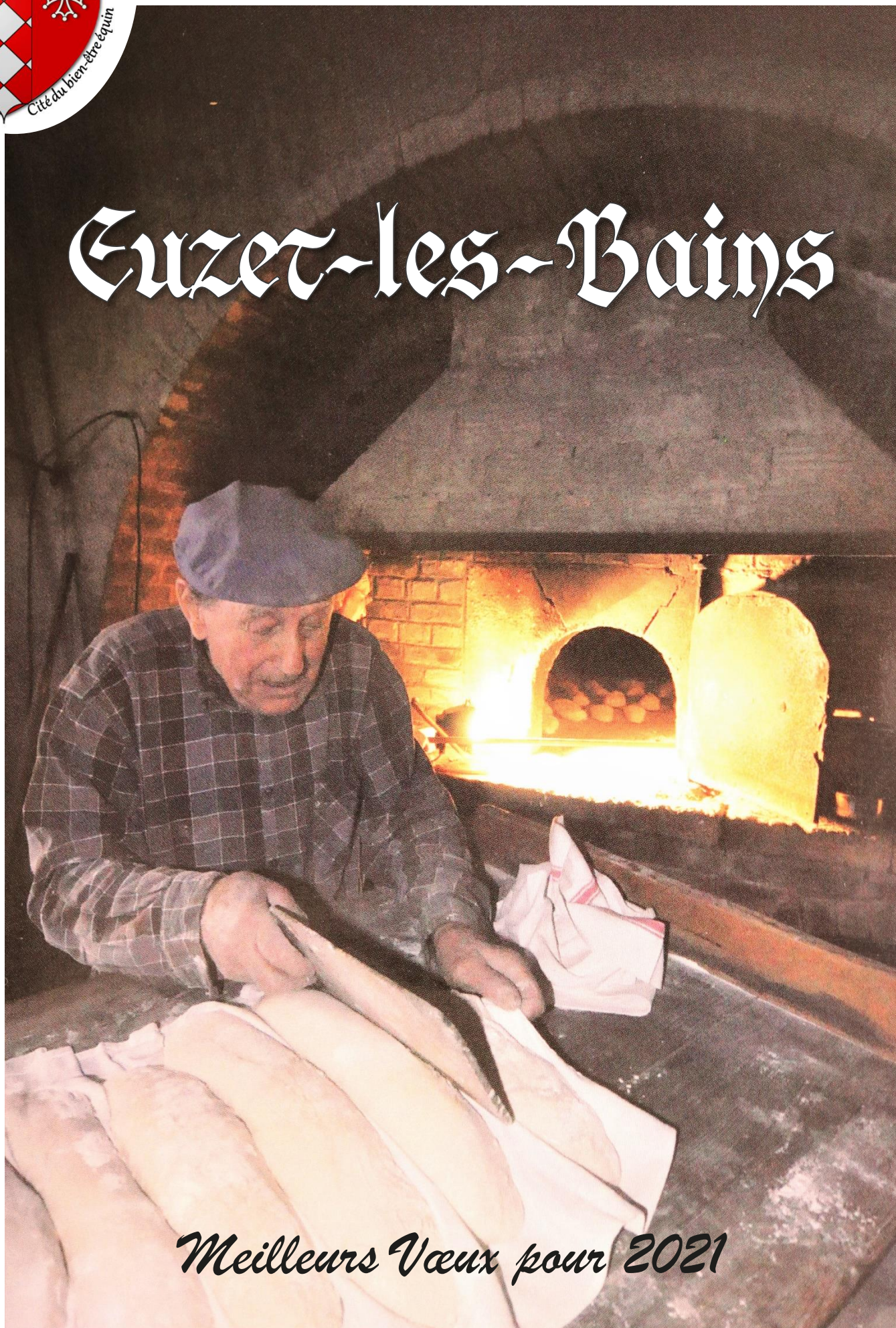




# Euzet-les-Bains

Photo : Norbert JOULLIA – St Jean de Ceyrargues – à la mémoire de Raymond MICHEL



*Meilleurs Vœux pour 2021*





Retrouvez toutes les infos communales sur :

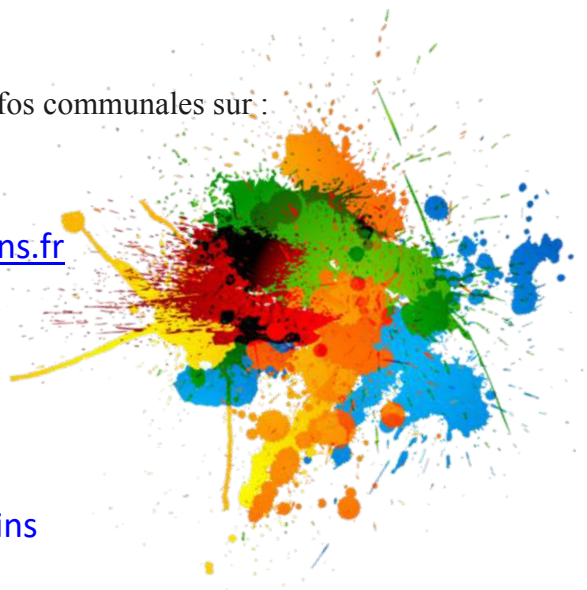
Le site officiel

[www.euzet-les-bains.fr](http://www.euzet-les-bains.fr)

et la page



@euzetlesbains



## SOMMAIRE

Le mot du Maire

La vie du village

1. **Vos élus**  
*Résultats des élections municipales – attribution des commissions*
2. **Nos objectifs**  
*Rappel de notre programme d'actions prioritaires – adapté à des dépenses maîtrisées*
3. **Focus sur 2020**  
*Les premières décisions en chiffres  
Un élu sortant emblématique*
4. **Actualité, travaux et projets**  
*Nouveau service - Dépôt de pain à la cave coopérative  
Embellissement, mise en discrétion des réseaux aériens, amélioration du cadre de vie  
Aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération au lieu-dit "Les Sources"  
Incivilités – déjections canines*
5. **Coopération intercommunale**  
*Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.  
Subvention pour l'achat d'un véhicule électrique  
Subventions pour la rénovation du bâti ancien*
6. **EHPAD Jean Lasserre**
7. **Obligations légales de débroussaillage**
8. **Souvenirs**  
*Vie de Jean Cavalier – Chef Camisard  
Photos de classes*
9. **Réussites scolaires et sportives**
10. **Etat-Civil**

Le mot des Associations

Bibliothèque Municipale

Info pratiques

---



## Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Nous vivons une période inédite, fortement perturbée et anxiogène.

Notre commune est relativement épargnée par la pandémie comparée aux communes voisines, ce n'est pas dû au hasard mais bien le fruit d'un investissement personnel de chacune et chacun d'entre nous, je vous en remercie. Néanmoins le virus circule toujours et je réitère les recommandations, d'être prudents, de prendre soins de vous, de vos familles et naturellement de respecter les règles que nous impose ce satané virus.

Lorsque cela me paraissait nécessaire, j'ai pris la décision, en concertation avec la directrice, de rouvrir notre école primaire avec un protocole sanitaire renforcé, scrupuleusement respecté par les enfants qui font preuve d'une maturité exemplaire et que nous pouvons ainsi féliciter.

Cette période complique les relations sociales, les salles sont fermées, nos associations ne peuvent plus se réunir, les rassemblements et les sports collectifs étant proscrits. Notre fonctionnement démocratique lui aussi est affecté car nous ne pouvons maintenir les réunions de travail comme nous le souhaiterions, cependant les assemblées délibérantes sont maintenues, ce qui nous permet de continuer à fonctionner et à prendre les décisions indispensables pour l'avenir de notre belle commune.

Ainsi, je vous invite à la découverte, page après page de cette nouvelle édition du bulletin municipal, des plus grands projets que nous menons et certains des objectifs fixés pour cette mandature. Notamment l'embellissement des rues et l'amélioration de notre cadre de vie, l'aménagement sécuritaire de la RD7 du rond-point du monument au carrefour des Sources, et le développement économique qui passera par la création d'un troisième lieu de vie convivial aux abords de l'église, et inexorablement par le projet mené conjointement avec Alès-Agglomération pour faire renaître les thermes d'Euzet-les-Bains.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous sur ce dernier point, le projet de centre de soin et de remise en forme pour les équidés qui ferait d'Euzet « La cité du bien-être équin ! ».

L'exigence de la municipalité étant toujours la renaissance du magnifique parc de l'ancien établissement thermal, nous nous y investissons sans relâche.

L'ensemble du conseil municipal, le personnel communal, et moi-même, vous souhaitons une agréable lecture et tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

Le Maire  
**Cyril OZIL**












***Bonne et Heureuse Année 2021***

1. Vos élus « Continuons ensemble pour Euzet-les-Bains »

1<sup>er</sup> tour des municipales 2020

- Taux de participation : 52,32 %
- Votes nuls : 2,08 %
- Votes blancs : 4,17 %

Résultats des élections municipales – attribution des commissions

	<b>OZIL CYRIL Maire</b>	82,22%	délégué à la commission	URBANISME ENVIRONNEMENT
	<b>CROXO STEPHANIE 1<sup>ère</sup> Adjointe</b>	91,67%	déléguée à la commission	BUDGET FINANCES
	<b>SAUVAYRE JEAN-LUC 2<sup>nd</sup> Adjoint</b>	93,89%	délégué à la commission	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
	<b>BONOT ANNE-MARIE</b>	93,33%	déléguée à la commission	AFFAIRES SOCIALES
	<b>BOURGUET SEBASTIEN</b>	90,56%	délégué à la commission	TRAVAUX BAT.COMMUNAUX
	<b>BUCHON CHRISTINE</b>	91,67%	déléguée à la commission	VOIRIE ESPACES-VERTS
	<b>CROXO CHARLES</b>	81,11%	délégué à la commission	APPELS D'OFFRES
	<b>LAFONT ERIC</b>	83,33%	délégué à la commission	INFRASTRUCTURES ÉQUIPEMENTS
	<b>LAINÉ JEAN-MICHEL</b>	93,89%	délégué à la commission	COMMUNICATION
	<b>OZIL SYLVAIN</b>	83,33%	délégué à la commission	ANIMATION SPORT
	<b>RECHT CAROLINE</b>	88,33%	déléguée à la commission	CULTURE TOURISME

## 2. Nos objectifs

### URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ✓ Poursuivre la mise en valeur du village et de son patrimoine (fleurissement, rénovation, mise en discrétion des réseaux électriques et télécom),
- ✓ Mettre en place la signalétique manquante pour identifier les services publics, les édifices, et les activités économiques,
- ✓ Elaborer un document d'urbanisme qui permettra la mise en œuvre, dans la concertation, d'un outil de zonage pour préserver les terres agricoles et définir les espaces constructibles.

### ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECONOMIE LOCALE

- ✓ Valoriser les eaux thermales et concrétiser l'installation d'un pôle équin mené par Alès-Agglomération : centre de rééducation et de préparation pour les chevaux de compétition.
- ✓ Soutenir les activités existantes (artisans, entreprises, cave coopérative, EHPAD, ...), et accompagner le développement de nouvelles initiatives privées ou publiques créatrices d'emplois,
- ✓ Œuvrer avec les agriculteurs et viticulteurs pour assurer la protection de l'environnement tout en veillant à la défense et la sauvegarde de leur activité,
- ✓ Inciter à la consommation de produits locaux respectueux de l'environnement,
- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables.

### SOLIDARITE ET AFFAIRES SOCIALES

- ✓ Poursuivre et accroître les actions en faveur de nos Aînés et des personnes fragilisées par un programme d'action sociale optimisé (commandes groupées, actions auprès des résidents de l'Ehpad, etc...),
- ✓ Continuer à soutenir l'école, l'APE du regroupement pédagogique et plus généralement les familles en maintenant un service d'accueil et des ateliers périscolaires de qualité,
- ✓ Favoriser l'amélioration de l'habitat en promouvant les aides existantes (Anah, Agglo, Etat).

### SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- ✓ Sécuriser les grands axes routiers et continuer à entretenir la voirie communale,
- ✓ Prévenir les risques de cambriolages en adhérant à une plateforme telle que Voisins Vigilants et Solidaires,
- ✓ Prévenir le risque incendie en répondant aux Obligations Légales de Débroussaillage et en mettant en place un programme pluriannuel d'entretien, de débroussaillage, et de gestion du milieu forestier.

### DYNAMIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET FESTIVE

- ✓ Continuer et accroître le soutien au tissu associatif,
- ✓ Maintenir et développer l'offre au sein de la bibliothèque municipale et permettre la mise en réseau avec les bibliothèques et médiathèques de l'Agglomération,
- ✓ Réviser et adapter après dix années d'expérience, l'aménagement du jardin public, véritable espace de loisirs et de détente au cœur du village,
- ✓ Créer un espace pour la pratique du sport.

### FINANCES, GESTION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALITÉ

- ✓ Maintenir le niveau de l'imposition locale à des taux convenables,
- ✓ Maintenir et développer l'information et l'écoute de nos concitoyens (infolettres quotidiennes, bulletin municipal d'information, permanences régulières des élus, site internet, ...)
- ✓ Maintenir d'excellentes relations avec les communes voisines, les partenaires financiers (Etat, Région, Département, Syndicats) et l'Etablissement Public de Coopération intercommunale Alès-Agglomération.

### 3. Focus sur 2020

#### Les premières décisions en chiffres

Dans un contexte inhabituel et un agenda quelque peu bouleversé, vos nouveaux élus ont immédiatement pris des décisions significatives :

- Indemnité de fonction

Le maire et ses deux adjoints ont fait part de leur désir de ne pas percevoir 100% du montant prévu par la loi (afin de concéder une partie de leur indemnité au conseiller en charge du personnel technique sans grever davantage le budget communal),

L'ensemble du Conseil Municipal a approuvé cette initiative et délibéré à l'unanimité l'abaissement des taux des indemnités à :

Maire : 20 % de l'indice brut  
Adjoint : 9 % de l'indice brut

- Tarifs communaux 2020

Les tarifs communaux (Foyer, Funéraire, Occupation du domaine public) restent inchangés.

- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal reconduit à l'identique les subventions attribuées aux associations.

- Taxes locales 2020

Pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes locales :

Taxe foncières (bâti) : 17.81 %  
Taxe foncières (non bâti) : 20.01 %

- Budget Prévisionnel communal 2020

Le budget communal a été voté à l'unanimité et s'équilibre parfaitement en Dépenses et Recettes à :

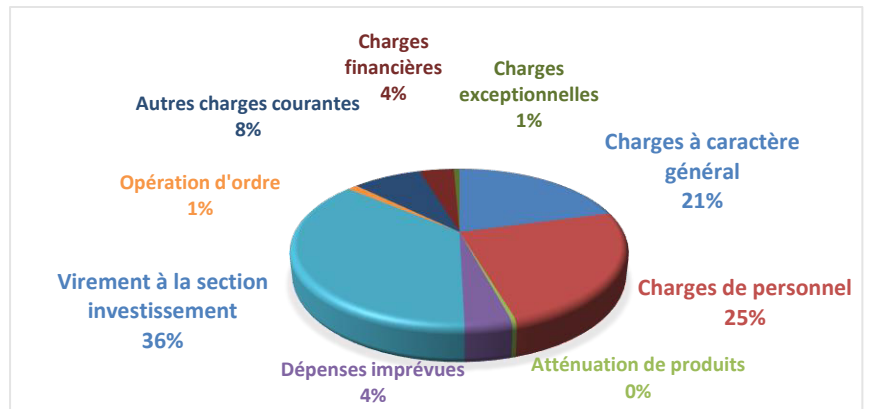
547 520,46 € en section Fonctionnement

393 106,36 € en Investissement

# Budget Prévisionnel communal 2020

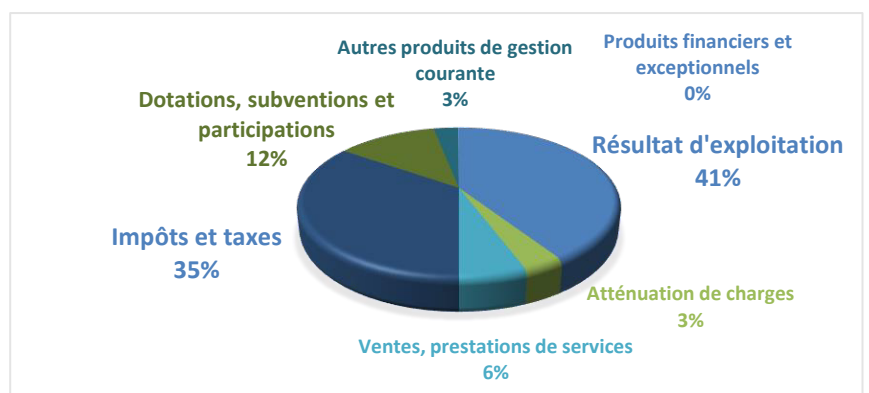
## Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : eau, edf, assurances, télécom, petit entretien	114 100,00 €
Charges de personnel : salaires et cotisations	134 450,77 €
Atténuation de produits	2 000,00 €
Dépenses imprévues	21 000,00 €
Virement à la section investissement	200 000,00 €
Opération d'ordre	6 369,69 €
Autres charges courantes : indemnités élus, service incendie, subventions associations et syndicats	44 000,00 €
Charges financières : intérêts des emprunts	22 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 600,00 €
<b>Total :</b>	<b>547 520,46 €</b>



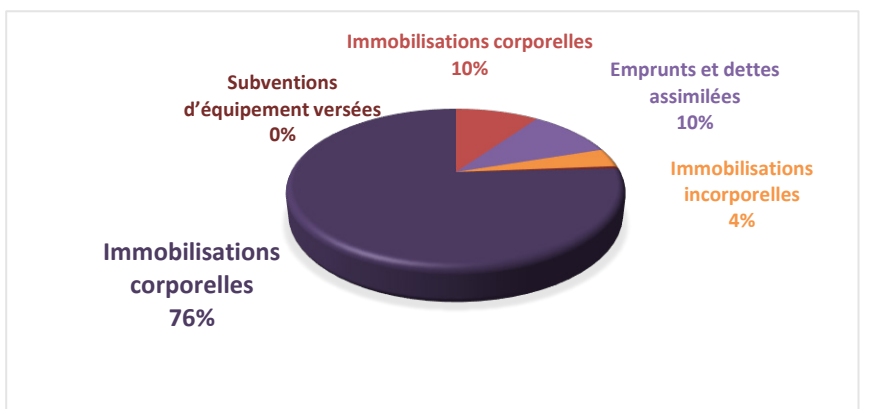
## Recettes de fonctionnement

Résultat d'exploitation	223 213,46 €
Atténuation de charges	19 000,00 €
Ventes, prestations de services : concession cimetière, redevance occupation domaine public,...	31 500,00 €
Impôts et taxes	190 034,00 €
Dotations, subventions et participations	66 963,00 €
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles	16 300,00 €
Produits financiers et exceptionnels	510,00 €
<b>Total :</b>	<b>547 520,46 €</b>



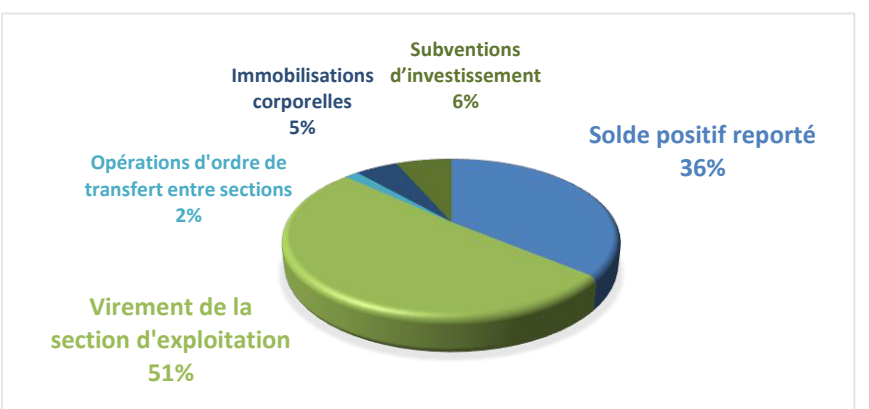
## Dépenses d'investissement

Immobilisations corporelles	38 276,59 €
Emprunts et dettes assimilées	40 000,00 €
Immobilisations incorporelles : frais d'étude, syndicats	15 000,00 €
Subventions d'équipement versées	2 000,00 €
Immobilisations corporelles : travaux, voirie, ...	297 829,77 €
<b>Total :</b>	<b>393 106,36 €</b>



## Recettes d'investissement

Solde positif reporté	141 632,03 €
Virement de la section d'exploitation	200 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 369,69 €
Immobilisations corporelles : FCTVA, TA	19 562,51 €
Subventions d'investissement : GFP, DETR, Amendes de police	25 542,13 €
<b>Total :</b>	<b>393 106,36 €</b>





## Un élu sortant emblématique

**Après 31 ans au service de la commune, Patrick BERNARD jette l'éponge en 2020 !**

Natif d'Euzet, élu depuis plus de trente ans et toujours disponibles pour sa commune, ce jeune retraité de Merlin-Gérin occupait le poste d'adjoint délégué aux finances depuis de nombreuses années et œuvrait dans l'ombre des maires qui se succèdent avec compétence, respect, et motivation.

Patrick BERNARD, interviewé à son insu par une collègue, se dit usé par la fonction d'élu dont il ne cesse de constater malheureusement le déclin.



La baisse des dotations et le manque de recette diminuent considérablement les possibilités d'investissement des petites communes. La perte de proximité, de certaines compétences telles que l'eau et l'assainissement au bénéfice des Agglos, ses doutes sur les économies d'échelle annoncées dans la mutualisation des services, qu'il pense bien au contraire plus coûteuse que le bon vieux fonctionnement local, l'auront donc motivé à ne pas briguer un sixième mandat lors des élections de 2020.

Sa plus grande fierté ? *« Avoir participé à l'embauche de la secrétaire de mairie, ayant ainsi doté la commune d'une employée compétente et motivée qui travaille quotidiennement au bien-être des administrés. »*

Son plus grand regret ? *« Ne pas avoir acquis les parcelles cédées par la SNCF lors de son premier mandat en 1983. Nous aurions pu doter la commune d'un foncier considérable à moindre coût en achetant toute l'ancienne voie ferrée, les maisonnettes des gardes-barrières, la gare, etc..., à l'époque, on ne pensait pas à si long terme comme à présent ! »*

Un fait des plus marquants ? *« Les inondations de 2002 : un village fortement endommagé, des voiries détruites, des murs écroulés, des réseaux emportés. Un chaos qui heureusement met en exergue l'entraide locale, la générosité et la solidarité qui permettent de surmonter de telles catastrophes ».*

Durant ces cinq mandats, Patrick aura participé à l'accomplissement de réalisations considérables, pourtant il n'en citera que deux, dont il est assez fier :

- ✓ **la numérotation des rues  
(adresses postales)**
- ✓ **la sécurisation contre les risques incendies avec la mise en place des OLD  
(Obligations Légales de Débroussailllements)**

*« Ce ne sont pas des plus marquantes, mais elles ont été un travail de longue haleine »*

On ne s'en rend pas forcément compte mais ce sont deux points indispensables pour la sécurité des administrés et la rapidité d'intervention des secours.



Modestement, il ne parlera pas de son investissement dans l'accomplissement de la construction d'une nouvelle station d'épuration, d'un jardin public, d'un complexe Mairie-Ecole-Bibliothèque aux normes d'accessibilité PMR, de la création du square du 19 mars 1962, de l'acquisition puis la réhabilitation d'une grange en un logement et un atelier municipal, de l'enfouissement de réseaux électriques et télécom disgracieux à l'entrée du village, de la rénovation et la mise aux normes de la salle polyvalente, pour ne citer que les dernières.

Pudiquement, il ne se confira qu'à demi-mot pour évoquer la disparition du Maire Michel Chevrolat en 2010, avec qui il aura œuvré pour obtenir la création d'une structure d'accueil de 74 lits pour personnes âgées dépendantes dont l'ouverture est imminente.

*« Il aura fallu 15 ans pour y parvenir, c'est un regret qu'il ne puisse pas voir l'aboutissement de l'EHPAD Jean LASSERRE construit à Euzet, un projet qu'il avait initié. Mais c'est une grande satisfaction que cette maison de retraite puisse enfin ouvrir ses portes prochainement. »*

S'il devait faire un bilan de plus de trente ans passés au service de la commune, au sein des municipalités de Jacques Ozil dans les années 80, puis Christian Burglé, Michel Chevrolat, et Cyril Ozil, il en ressort une certaine satisfaction. La commune est désormais dotée de nombreuses infrastructures, d'équipements récents, d'un foncier considérable comparé aux commune voisines similaires.

*« Le challenge à présent est de trouver des recettes nouvelles pour pouvoir continuer le développement de la commune, sinon on va droit dans le mur, on ne pourra plus rien faire ! »*

De Patrick, le maire sortant récemment réélu dira : *« Nous nous sommes retrouvés, bien malgré nous, projetés à la tête de la commune en 2010. En binôme, nous avons mené ensemble une politique du tout azimut de 2008 à 2020, avec sans cesse de nouvelles idées. On m'a souvent rétorqué qu'il était la sagesse et que j'étais la fougue. C'est vrai, il est bienveillant et agit toujours avec prudence, quant à moi je suis ambitieux et ai parfois besoin qu'on me calme face à certains projets. C'est dans ma nature, mes parents m'ont transmis ce besoin d'entreprendre sans avoir peur du temps passé à travailler, à étudier telles ou telles solutions, à tenter de trouver le financement... pour parfois renoncer. Projeter ne signifie pas réaliser. Aujourd'hui, il faut quatre à cinq ans pour mener à bien un projet d'envergure, Patrick et moi étions là-dessus bien d'accord. Si vous attendez d'en finir un pour commencer le suivant, vous ne faites qu'une seule chose par mandat !*

*Cependant, je reconnais que c'est usant, je lui suis tellement reconnaissant pour les heures passées en mairie, il a été bien plus qu'un adjoint à mes yeux et aurait été un excellent maire. La commune et moi lui devons beaucoup !*

*« Patrick, a toujours été d'excellents conseils et m'encourage encore dans cet élan, c'est pour moi un élu expérimenté, attentif et sage auquel on fait entièrement confiance, la définition même d'un mentor »*

Qu'on se rassure, Patrick n'a pas l'intention de quitter son village natal, celui qu'il aime tant. Il y profite de sa nouvelle fonction de grand-père, mais n'est jamais très loin de la mairie, toujours disponible et prêt à rendre service !

## 4. Actualité, travaux et projets

### Nouveau service - Dépôt de pain à la cave coopérative

Pour faire face à l'absence de boulangerie locale, après la fermeture de celle du village voisin, est né d'une volonté conjointe des Vignerons des Capitelles, du Directeur des Caves d'Euzet et des élus d'Euzet-les-Bains d'organiser un dépôt de pain à la cave dont la réputation du point de vente et des produits locaux que l'on peut y trouver, n'est plus à faire.

Une solution transitoire qui aura duré quelques mois, jusqu'à l'installation récente de Romain Gleyzon et son épouse Delphine qui ont répondu favorablement à l'appel de Jean-Pierre Pernaut, dans le cadre de l'opération intitulée « SOS villages » du journal de 13 heures sur TF1.



Tout naturellement, la distribution de pain à la cave pour soutenir le couple installé à St Maurice. Pour autant, à l'initiative de Romain Gleyzon, un distributeur de pain frais est en service depuis quelques semaines devant la Cave Coopérative d'Euzet, un lieu stratégique au bord de la Route Départementale reliant Alès à Uzès.

Nous remercions le Directeur de la cave et le Président des vigneronniers auprès de qui l'artisan boulanger fraîchement installé a trouvé bon écho, l'alimentation électrique étant fournie par la cave, les menus-travaux nécessaires à l'installation de la machine financés par la commune.

Un partenariat intelligent et responsable !

### **Du pain... du vin... et du savoir-faire à perpétuer**

Bien pratique, cet équipement est accessible 24H/24, 7J/7 et est approvisionné régulièrement par le Boulanger lui-même, alerté via une application des consommations en temps réel.

Du bon pain frais à tout heure, prônant l'authenticité et l'artisanat, alors n'hésitez pas à utiliser ce nouveau service de proximité à Euzet.



Romain et Delphine Gleyzon - et leurs enfants



De gauche à droite : **Laurent BURGOA** Sénateur du Gard - **Didier PASCAL** Président des Vignerons des Capitelles - **Frédéric GRAS** Conseiller Départemental - **Alain SOUBLIDAN** Directeur des Caves d'Euzet - **Cyril OZIL** Maire d'Euzet-les-Bains

## *Embellissement, mise en discrétion des réseaux aériens, amélioration du cadre de vie*

La municipalité nouvellement installée souhaite poursuivre, avec une vision à long terme, l'embellissement du village et l'amélioration de notre cadre de vie. Lancé en 2010 par l'aménagement, l'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécom), et la sécurisation de la Gd rue Dr Perrier, puis la création du jardin public.

Durant ces dix dernières années, la commune poursuivait cette initiative en se dotant d'un complexe immobilier Mairie-Ecole-Bibliothèque accessible aux personnes à mobilités réduites, d'un parking, d'un atelier municipal et d'un logement créés à proximité immédiate de la place de la mairie.

Plus récemment, c'est la salle polyvalente qui a fait l'objet d'une mise aux normes, d'une rénovation totale et d'un parvis végétalisé. De nombreuses places de stationnement ont là encore été créées.

Le remplacement des conduites d'adduction en eau potable de la rue des grottes et la réfection de la voirie sont aujourd'hui finalisés.

C'est dans la continuité du travail engagé au cœur du village que nous souhaitons concentrer nos efforts. Nous poursuivons les acquisitions autour de l'église pour faire de ce lieu, autrefois nommé Polygone, un lieu dynamique et vivant, un lieu de services, de commerces, d'habitat, d'animations, de loisirs et de rencontres. Tous les habitants de la commune ont eu l'occasion de s'exprimer et mener une réflexion sur le devenir de ce cœur de village, afin de puiser chez chacun les idées qui permettront de le rendre plus attractif.

Aujourd'hui, les résultats de ce processus inédit de démocratie participative sont là... et ils sont très intéressants. Nous commençons à mettre en œuvre les premières actions.

Dès demain, le cœur d'Euzet va changer et ce sera votre œuvre !

Des actions et projets concrets, dont un bon nombre se réaliseront dès cette année, en particulier - rue du bourrelier, place de l'église, rue du château, chemin de la citerne, impasse des bassins - autour de la modernisation des équipements, de la qualité des espaces publics, de l'embellissement des rues, de la suppression des réseaux aériens, de l'amélioration de notre cadre de vie, de la rénovation de l'habitat, de la mobilité et du stationnement.



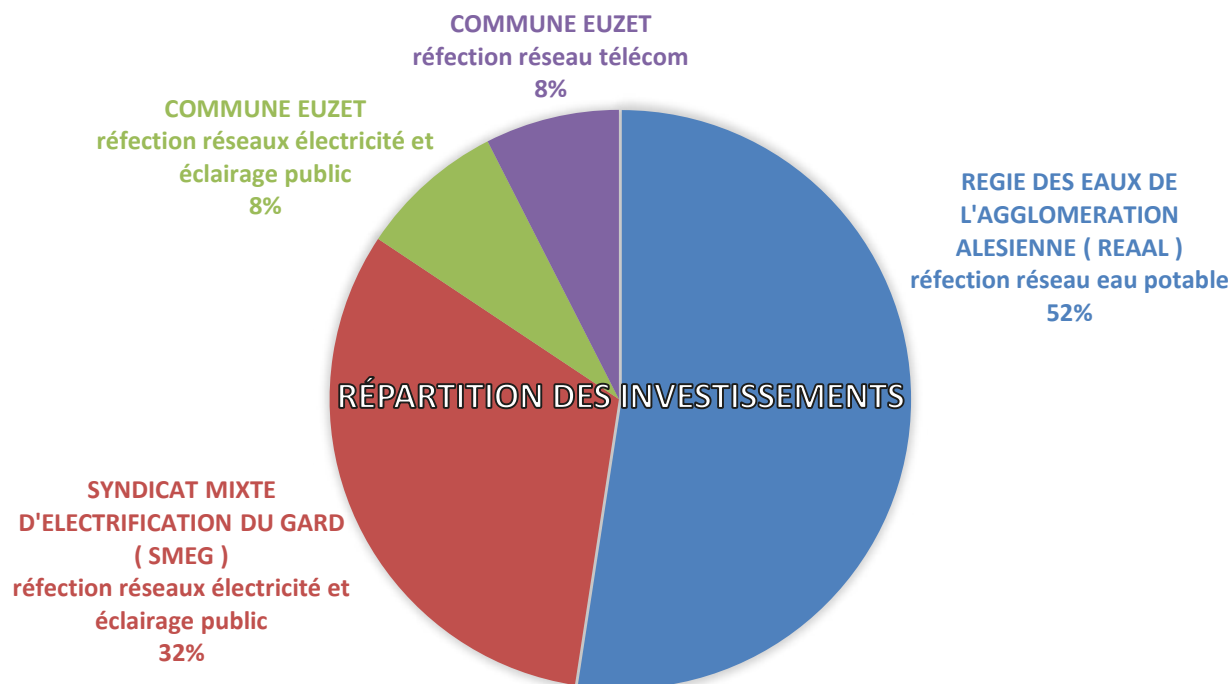
### **5 actions fortes annoncées**

1. Suppression des lignes électriques et téléphoniques par l'enfouissement des réseaux secs
2. Renouvellement des conduites d'adduction en eau potable
3. Renouvellement des équipements d'éclairage public
4. Réfection des voiries et du réseau pluvial
5. Embellissement et fleurissement



Le Conseil Municipal d'Euzet a validé le programme d'actions 2021. Grâce à sa gestion saine, la Commune peut y consacrer un budget permettant de lancer les premières mesures.

### Près de 680 000 € TTC sont investis pour la réalisation de ces travaux



L'effort se poursuivra par l'amélioration du rendement du réseau d'adduction en eau potable : rue étroite, rue Bernardy, impasse de la forge, chemin d'Alès.

L'objectif est clair : six ans d'actions qui vont changer le visage et l'usage du centre-bourg. Dynamiser le cœur de notre beau village et le rendre plus attractif, renforcer les animations, encourager la création d'un lieu de vie, accompagner l'installation d'un café-bar-salon de thé, de commerces, d'artistes et autres artisans éventuels.

Tel est le but de l'étude menée sur la rénovation du Polygone et de la place de l'église.

N'hésitez donc pas, continuer à participer en nous faisant part de vos réflexions autour des 5 thématiques :



- Un village où il fait bon vivre**
- Un cœur attractif**
- Un cadre de vie amélioré**
- Un environnement sécurisé**
- Un territoire en mouvement**

- « habitat, santé, économie »
- « commerces, animations, sport et culture »
- « embellissement, fleurissement, infrastructures »
- « voisins vigilants, sécurité, aménagement »
- « déplacement, accès, stationnement »

## Aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération au lieu-dit "Les Sources"

Le cœur de village est une priorité, mais elle n'est pas la seule, en effet nous étudions l'aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération de la RD-7, du rond-point du monument RD-981 au carrefour des Sources RD-191.

Les travaux projetés sont destinés à mettre en sécurité le carrefour du lieu-dit "Les Sources" et les circulations piétonnes jusqu'au rond-point de la RD 981. La mise en discrétion des réseaux secs, l'amélioration de l'éclairage public et la pose de collecteurs d'eaux pluviales sont prévus.



L'aménagement étudié consiste à élargir l'emprise du carrefour pour réaliser un double Tourne A Gauche (TAG) et à créer des trottoirs pour assurer la sécurisation des cheminements piétonniers. Les structures existantes seront conservées et feront l'objet d'une réfection de surface. Les structures à créer seront réalisées conformément au dimensionnement décrit dans l'étude géotechnique 2015-t-0009 du 14/08/2015.

La voie actuelle présente une largeur restreinte. Il en résulte un affaissement de la chaussée qui borde le fossé existant. Des travaux de consolidation, relativement récents, ont été réalisés à cet endroit. Le présent Projet intègre le déplacement du fossé, de manière à libérer la surface utile à la réalisation d'une chaussée de largeur conforme aux recommandations et de son accotement. Les largeurs de voies entre bordures seront portées à 3,30m de manière à permettre la réalisation de la viabilité hivernale.

Les voies bidirectionnelles seront portées à une largeur de 6,00m. En l'absence de trottoir, elles seront bordées d'une bande dérasée de 1,00m de large.

Dans le cadre de ces travaux, les ouvrages hydrauliques seront modifiés pour permettre l'évacuation des eaux pluviales par la pose d'un collecteur en lieu et place du fossé existant.

Des demandes de subventions sont en cours, le budget prévisionnel de ces travaux est conséquent, nous espérons bien évidemment un soutien massif pour une concrétisation qui pourrait intervenir dès 2022.

7 avril 2020

		Montant travaux	Participation CG 30	Montant CG 30	Participation Commune	Montant Commune
1	TERRASSEMENTS - VOIRIE	210 881,31 €	100%	210 881,31 €		
2	ACCES ET TROTTOIRS	101 235,00 €	27 € / ml (390ml)	10 530,00 €		90 705,00 €
3	DISPOSITIF DE RALENTISSEMENT	25 320,00 €	30%	7 596,00 €	70%	17 724,00 €
4	SIGNALISATION	18 576,00 €	30%	5 572,80 €	70%	13 003,20 €
5	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES	8 100,00 €			100%	8 100,00 €
6	RESEAUX HUMIDES	163 322,00 €	30%	48 996,60 €	70%	114 325,40 €

## Incivilités – déjections canines

Il est malheureusement de plus en plus fréquent de voir la nuisance, visuelle comme olfactive, des déjections canines dans les rues du village. Jusqu'alors épargnée, la commune d'Euzet doit désormais faire face à l'irresponsabilité et au mépris d'une minorité. La municipalité est déterminée à combattre sans ménagement ces problématiques d'hygiène, de santé, d'environnement et de bien-être sensoriel, car il existe des mesures simples.

Pour lutter contre la dégradation de notre cadre de vie, les souillures des espaces publics, la prolifération des microbes, les risques de chute, le coût supplémentaire du nettoyage par les agents de propreté, un rappel à la loi s'impose :

Par mesure d'hygiène publique, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- ✓ les voies publiques
- ✓ les trottoirs
- ✓ les espaces verts publics
- ✓ les espaces des jeux publics pour enfants

Doit-on y ajouter : par respect pour ses voisins et le personnel communal ?

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe. L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.

L'interdiction des déjections canines relève de la compétence de votre Mairie qui est «responsable de la salubrité publique». Par conséquent, si l'incivisme des propriétaires de chien ne cesse pas immédiatement, la municipalité a parfaitement les compétences pour prendre des arrêtés pouvant sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas.

**Par Arrêté municipal, la contravention pour déjection canine laissée à l'abandon à Euzet s'élève à 35 €.**

Mais la Mairie est libre de fixer son prix, comme à Paris par exemple où celle-ci est de 68 €, 200€ à Brive La Gaillarde, ou 450€ à Cannes.

Sans évolution de la situation, le conseil municipal d'Euzet n'aura aucune hésitation à durcir le code pénal des déjections canines, et à le faire appliquer. **A bon entendeur !**



**POUR LE BIEN DE TOUS  
MERCİ DE RAMASSER  
LES DÉJECTIONS DE VOTRE  
ANIMAL DE COMPAGNIE**



## 5. Coopération intercommunale

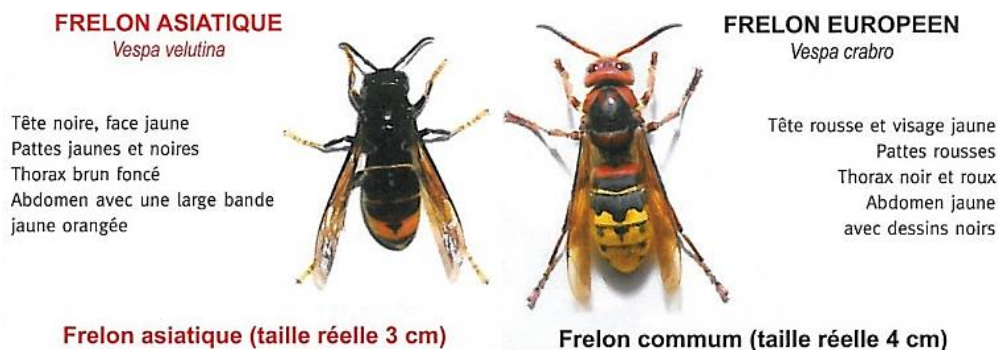
### Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.

La commune d'Euzet s'est associée aux communes voisines pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques. Lors de la séance du 31 janvier 2020, le conseil municipal a validé un partenariat concernant en l'acquisition de matériels destinés à lutter contre la prolifération de ce prédateur qui menace nos abeilles mellifères et autres insectes endémiques.



Plusieurs communes ont adhéré à ce partenariat permettant l'acquisition du matériel pour seulement 388€. Mr Legueux, conseiller municipal de St Etienne de l'Olm et pompier volontaire à la retraite, a suivi une formation et obtenu une habilitation au maniement du matériel composé d'une canne télescopique et d'une carabine pneumatique qui projette des billes d'insecticide. Au contact du nid, la bille éclate ou fond instantanément à l'intérieur sous l'effet de la chaleur de l'essaim, éradiquant ainsi la colonie de nuisibles.

### RECONNAITRE ET NE PAS CONFONDRE



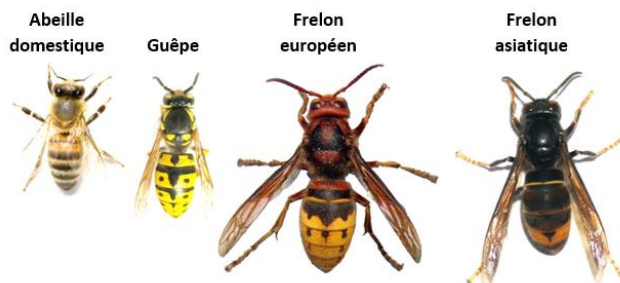
Fort des explications de ce bénévole et des conseils du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA), la commune d'Euzet a donc adhéré pour lutter contre ce prédateur et protéger les abeilles et la biodiversité. Par convention, le matériel sera assuré, stocké, et entretenu par la commune de St Etienne de l'Olm à l'initiative de cette belle idée.

Toute intervention sur le domaine public de la commune est gratuite.

Les interventions en domaine privé dans une commune adhérente est facturée au prix de 40€/intervention permettant de couvrir les frais de consommables.

Dès la fin février, les reines commencent à pondre au sein d'un nid primaire semblable à une orange et généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, roncier...). Cependant, la colonie pouvant très rapidement atteindre 50 000 individus, se délocalise dans un nouveau nid dès que les ouvrières l'ont construit, en général durant l'été. Le nid du Frelon asiatique est alors sphérique ou ovalaire et peut atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un grand arbre. C'est donc la saison idéale pour repérer les nids primaires et les éradiquer en observant les frelons aller et venir dans le feuillage, aux abords de points d'eau ou de ruchers auxquels ils s'attaquent massivement en se nourrissant de nos abeilles.

Pour toute précision ou demande d'intervention, contacter la mairie d'Euzet au 04.66.83.61.85.



### Subvention pour l'achat d'un véhicule électrique

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 et du développement durable, la Communauté d'Alès Agglomération octroie une subvention de 500 € d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve aux personnes résidant sur son territoire. La demande de subvention devra être effectuée au cours de l'année d'achat du véhicule.



Conditions et formulaire de demande disponible en ligne sur le site de l'agglomération ou auprès de la Direction Développement Durable : 04.66.56.42.89 - [developpement.durable@alesagallo.fr](mailto:developpement.durable@alesagallo.fr)

### Subventions pour la rénovation du bâti ancien

Alès Agglomération poursuit sa politique de réhabilitation du bâti ancien sur l'ensemble des 72 communes. Les aides financières permettent de remettre en état environ 100 logements chaque année, en locatif ou pour les propriétaires occupants.

Les objectifs sont nombreux, notamment de réhabiliter l'habitat dégradé, vacant, insalubre, de préserver et réutiliser le bâti existant par une réhabilitation de bonne qualité, d'améliorer la qualité et l'isolation des logements occupés, de ravalement des façades pour améliorer notre cadre de vie, etc...

Vous êtes peut-être éligibles aux subventions attribuées par Alès Agglomération, sur de nombreux secteurs de bâti ancien tels que les cœurs de villages et les hameaux.



- ✓ Subvention « façade » : 30% du montant HT des travaux subventionnables.
- ✓ Subvention « propriétaire occupant » : Attribuée sous condition de ressources, elle représente 15% du montant HT des travaux subventionnables.
- ✓ Subvention énergie « Habiter Mieux » : Elle accompagne, pour les propriétaires occupants de revenu modeste, la subvention « Habiter Mieux » de l'Anah. Son montant, de 500 € forfaitaire est attribuée aux projets permettant un gain de consommation énergétique de 25%.

A cela peuvent s'ajouter des subventions de l'Anah :

- ✓ Subvention « Habiter Mieux » complémentaire de 1500 € à 4000 € selon le gain énergétique réalisé.
- ✓ Subvention Anah PO pour les propriétaires occupants de revenu modeste : de 20 à 50% du montant HT des travaux retenus, dans la limite de 25 000 € de subvention.

Plus d'info : Service Habitat - 04 66 86 64 20 - [habitat@alesagallo.fr](mailto:habitat@alesagallo.fr)  
et site internet de l'Anah : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

**Rappel :** Il est indispensable de ne pas commencer les travaux, ni d'engager de frais, avant le dépôt et la validation du dossier de demande de subvention.

## 6. EHPAD Jean Lasserre

L'ouverture de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, souvent appelé EHPAD, est imminente. Cette résidence collective médicalisée destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes, propose un accueil en chambre et fournit des services comme les soins ou les repas. Il s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Le public accueilli regroupe des personnes âgées valides, semi valides, dépendantes physiquement ou psychologiquement ou considérées comme désorientées.



**Fonctionnement** : Les EHPAD signent une convention avec le Conseil Départemental et l'ARS (agence régionale de santé) qui leur apportent des financements en contrepartie d'objectifs de qualité de prise en charge.

Les établissements conventionnés tels que celui d'Euzet sont soumis à trois types de tarif :

- ✓ tarif hébergement : déterminé annuellement par le préfet
- ✓ tarif dépendance : évaluée par la grille AGGIR (graduée en fonction du niveau de dépendance) et dont le montant est arrêté par le président du Conseil Départemental
- ✓ tarif soins : versé directement par l'Assurance Maladie à l'établissement

### **Procédures d'admission** :

Une première visite de l'établissement vous sera proposée afin de vérifier que celui-ci correspond à vos attentes. Vous pourrez ensuite déposer votre dossier de demande d'admission auprès du Centre Hospitalier d'Uzès - 1 et 2 avenue Foch 30701 UZES Cedex

- ✓ Coordonnées : 04 66 63 71 00 - <http://www.chuzes.fr>
- ✓ Vous pouvez aussi utiliser le portail public ViaTrajectoire : <https://trajectoire.sante-ra.fr>

Il vous permet de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier.

### **Etablissement d'Euzet** :

L'EHPAD Jean Lasserre s'engage dans un groupement de coopération sanitaire constitué de 10 EHPAD, gérés par le Centre Hospitalier d'Uzès, un établissement de proximité qui constitue un premier niveau de prise en charge. Ses missions s'intègrent dans une filière graduée, notamment dans le domaine des personnes âgées. Il dispose d'une filière intégrée sur le territoire de l'Uzège - Pont du Gard, grâce aux services de médecine, de soins de suite et de réadaptation, d'aide ou de soutien à domicile (S.S.I.A.D., H.A.D., etc.). Il a la particularité d'être un établissement à taille humaine.



### **Direction de l'établissement :**

- Directeur de l'établissement : Mr Jean-Luc MONTAGNE
- Cadre de santé : Mme Nathalie GRANDEAU
- Président de la CME : Dr Olivier CHAIX
- Président du CA : Mr Cyril OZIL

### **Services proposés :**

L'établissement est un lieu de vie où sont assurées, par des personnes qualifiées et à l'écoute des résidents et des familles, les prestations suivantes :

#### Prestations d'accueil hôtelier :

- ✓ Mise à disposition d'une chambre avec accès à une salle de bain et des toilettes
- ✓ Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour
- ✓ Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs
- ✓ Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts
- ✓ Mise à disposition des connectiques pour l'accès à la télévision et au téléphone
- ✓ Accès à Internet au sein de l'établissement

#### Prestations de restauration :

- ✓ Accès à un service de restauration - fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne

#### Prestations de blanchissage :

- ✓ Fourniture, pose, renouvellement et entretien du linge plat et du linge de toilette

#### Prestations d'animation de la vie sociale :

- ✓ Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement
- ✓ Organisation des activités extérieures

D'autres prestations peuvent également être proposées par l'établissement : entretien du linge personnel du résident, prestation de coiffure, etc...



## 7. OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt. Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les pompiers qui interviendront pour lutter contre l'incendie.

### **Votre protection pour cet été se prépare aujourd'hui !**

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes. Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres d'un massif forestier, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions fixées par le représentant de l'État dans le département, qui arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques. Vous pouvez retrouver ces prescriptions sur le site de la Préfecture du Gard :

[www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage)

Vous y trouverez la cartographie des secteurs soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), mais aussi une mine d'informations telles que :



1. Pourquoi débroussailler ?
2. Où débroussailler ?
3. Qui doit débroussailler et comment débroussailler ?
4. Qui contrôle, quelles sont les sanctions ?
5. Documentation et courriers types
6. Vidéo explicative sur le débroussaillage

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Il permet de :

- Ralentir la progression du feu en le transformant en un simple feu courant
- Diminuer sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz
- Eviter que les flammes n'atteignent des parties inflammables des constructions
- Assurer le confinement des occupants des constructions et habitations en dur
- Améliorer la sécurité des services d'incendie et de secours lors de leur intervention

Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dont vous avez la charge.

Un contrôle sera effectué. Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés avant le 17 mai 2021, vous serez en infraction et pourrez être verbalisé conformément à l'article R163-2 du Code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à vos frais après mise en demeure.



**Cet été, il sera trop tard !**

## 8. SOUVENIRS

### Vie de Jean CAVALIER, Chef Camisard

Son passage au village d'Euzet ne dura que deux années mais il marqua l'histoire du combat camisard en s'y cachant et édifiant un de ses plus gros repaires dans les bois et surtout les grottes.



**Cavalier, Jean (1681-1740)**, soldat français - chef des camisards lors de l'insurrection qui éclata dans les Cévennes en 1702. Né dans la région d'Anduze (Ribaute) il n'a que quatre ans lorsque arrivent les dragons du Roi venus pour décourager et surveiller les protestants cévenols. Jean récite son catéchisme, mais se rend aux assemblées clandestines. A douze ans, près d'UZES, il entend prêcher Claude Brousson, célèbre prédicateur, et ce sera pour lui une révélation. Cette double vie va durer pendant des années. En 1694, Il est envoyé à VEZENOBRES chez son oncle Lacombe, ses parents ne voulant pas de la proposition des prêtres qui destinaient le catéchumène au froc après sa confirmation. Il sera « goujat », gardeur de porcs et de moutons.

A dix-sept ans, Cavalier devient garçon boulanger à ANDUZE, il n'a pas oublié ni sa foi ni les guerres de religion. Il prend le maquis et prêche à son tour dans les assemblées. Huguenot ardent, il doit en 1701, s'enfuir à Genève pour échapper aux persécutions religieuses. De retour en France l'année suivante, il apprend la nouvelle de la mort de L'ABBE DU CHAILA, prélat tortionnaire du pont de Montvert. Il rejoint Gédéon LAPORTE (l'oncle de Pierre LAPORTE dit ROLLAND) et fait le coup de feu à Champdomergue (Collet de Dèze) en 1702. Il prend la tête de la révolte des camisards composée de plusieurs centaines d'hommes dans la basse gardonnenque, l'Uzège puis la Vaunage et défie, avec succès, à plusieurs reprises les forces armées de Louis XIV.

En avril 1704, le chef camisard est sévèrement battu à NAGES et se replie dans **les grottes d'EUZET**. Celles-ci servaient d'hôpital, de réserves de nourritures, d'armes et de poudres.

Il est trahi et débusqué, perdant ainsi toutes ses réserves d'armes et de nourritures cachées dans le repaire. Après sa défaite le village d'Euzet subit la colère royaliste et déplore la destruction de nombreuses maisons. CAVALIER signe sa reddition peu de temps après au maréchal de Villars fraîchement nommé en remplacement du maréchal de Montrevel. Désavoué par la quasi-totalité de ses partisans dont son frère d'arme Rolland il prend le chemin de VERSAILLES pour défendre la cause huguenote. Comprenant enfin qu'il avait été dupe et ne jouissant d'aucune faveur à la cour de France, il part avec quelques compagnons pour l'Angleterre en passant par la suisse.



Devenu soldat de métier, il sert l'Angleterre en Espagne et reçoit douze blessures à la bataille d'Almanza en avril 1707. Il est nommé général de l'armée britannique puis gouverneur de l'île de Jersey.

Il écrit alors « **Mémoires du colonel Cavalier sur la guerre des camisards** » en 1726.

Affaibli par ses nombreuses blessures, âgé de cinquante-sept ans, il se retire à Chelsea dans le comté de Middlesex où il mourra deux ans plus tard le 18 mai 1740.

Dans son exil, il n'oubliera jamais ses Cévennes natales et le temps de la grande révolte.





Noms et prénoms des Euzétiennes et Euzétiens en culottes courtes sur le site internet de la commune, rubrique Souvenirs : [www.euzet-les-bains.fr](http://www.euzet-les-bains.fr)



Partageons nos souvenirs, envoyez-nous vos photos anciennes de classes, des rues du village ou en lien avec Euzet pour enrichir la rubrique « SOUVENIRS » du site internet, via l'adresse :

[site.internet.euzet@gmail.com](mailto:site.internet.euzet@gmail.com)

## 9. Réussites scolaires et sportives

Toutes nos félicitations aux élèves qui ont quitté l'école d'Euzet pour rentrer au Collège en septembre dernier :

**LEJEUNE Anaïs et HEBRARD Maho.**



La commune encourage aussi tous ceux qui ont décroché un diplôme en 2020 et félicite ceux qui nous ont fait part de leurs réussites sportives :

### **Une jeune Euzétienne sacrée Championne de France en équitation !**

Jade BOURGUET, cavalière de 18 ans, a décroché la médaille d'Or au championnat de France juniors qui s'est déroulé les 12 et 13 septembre en Normandie.

Jade réalise son rêve en intégrant le pôle France d'équitation en concours complet, situé à Saumur.

Parallèlement, elle poursuit ses études en 1<sup>ère</sup> année de médecine à l'université d'Angers.

## 10. Etat-Civil au 1<sup>er</sup> décembre 2020

### **Bienvenue à :**

- ✓ Lenny, Gilles DAOUADJI, né le 27 février 2020 à Alès, domicilié 867 Chemin de l'ancienne gare
- ✓ Inès, Marie OLLIER  
et nées le 03 mars 2020 à Nîmes, domiciliées 404 Grand Rue Dr Perrier
- ✓ Clara, Marie OLLIER
- ✓ Ibrahim, Aylan, Sayan BENYAHIA, né le 17 juin 2020 à Alès, domicilié 217 Route de Saint Jean

### **Nous avons eu le plaisir de célébrer le mariage de :**

- Mme Florence, Isabelle PICHOT et de Mr Patrick LAMBERT le 22 août 2020

### **Nous avons eu l'immense tristesse de perdre :**

- ❖ Madame Ada BERNARD née ORI, décédée le 22 novembre 2020 à Alès

Et avons une pensée émue pour :

- ❖ Monsieur Serge RAFFO, décédé le 05 juillet 2020
- ❖ Madame Andrée RAFFO née NIBOUREL, décédée le 17 novembre 2020

bien que ne résidant plus sur la commune, ils étaient restés très attachés à Euzet.





Le Club de l'Amitié, Euzet Tonic, QWAN KI DO, et Anim'Euzet vous souhaitent une excellente année 2021.

### **Association théâtrale**

### **« Les Autres »**

Le début de l'année 2020 avait très bien commencé pour notre troupe « Les Autres ». Les cours enfants comptaient 9 comédiens et la troupe des adultes avait débuté dès le 18 Janvier 2020, les représentations de leur nouvelle création « L'heure est grave » à Euzet les Bains.

Cette première avait emmené une salle presque comble. La troupe s'est ensuite produite le 2 Février 2020 à Vestric et Candiac et le 8 Mars 2020 à Saint Etienne de l'Olm.

Une représentation était prévue le 4 Avril 2020 à Moussac.

Malheureusement la crise sanitaire que connaît la France depuis Mars 2020, a contraint l'association d'annuler ses représentations.

Les cours enfants ont perduré par de nouveaux biais tels que les visioconférences, afin de maintenir un lien avec l'activité mais aussi un lien social.

Lorsque le gouvernement a pris la décision que malgré le déconfinement toutes manifestations resteraient « interdites » ou « restreintes », le festival de Vauvert où les enfants devaient se rendre a été annulé. Le maintien du lien devenait compromis et les cours ont été suspendus.

La rentrée de Septembre 2020 devait nous éclairer sur la faisabilité des cours.

Malheureusement l'association est au regret de vous annoncer que les cours ne reprendront pas cette année.

En effet, au regard de la complexité des normes en vigueur pour le Covid, le maintien de la distanciation sociale ainsi que les gestes barrières pour la pratique du théâtre sont difficiles à respecter.

De plus, la désinfection des locaux avant et après toute séance, ne nous permet pas en tant que bénévole de maintenir les cours dans le contexte actuel.

Les cours enfants et adultes sont donc annulés pour la saison 2020-2021.

Cependant, la troupe adulte dès les mesures assouplies, vous retrouvera avec « L'heure est grave ». Ceux qui n'auraient pas eu l'occasion d'assister à une pièce à la fois médiévale et comique, dans un soupçon d'actualité à la façon de la célèbre série « Kaamelott », pourront nous retrouver pour un moment de rire et d'évasion après ces temps difficiles.

La troupe « Les Autres » vous remercie de les accompagner et de les encourager à chaque représentation.



## Gym « Euzet-Tonic »



La reprise de septembre s'était très bien effectuée, mais le re-confinement nous a stoppé net dans ce bel élan. Nous avons dû ranger tapis et bonnes résolutions dans les placards.

2020, année bizarre s'il en fut, s'est achevée, tournons la page et saluons 2021 avec l'espoir qu'elle nous apportera le plaisir de nous retrouver pour faire « bouger nos corps ».

Je vous rappelle le programme :

Denise à la Gym, nous initie aux steps, bodypump, élastiques, ballons et pilates sans oublier les échauffements avant et les étirements après.

Anne Marie au Qi Gong nous aide à retrouver notre souplesse et la maîtrise de notre corps tout en développant la « zen attitude ».

Toutes deux contribuent à améliorer notre qualité de vie dans une ambiance conviviale et de bonne humeur.

**Les cours de gym ont lieu les mardis (14h/15h30) et jeudis (19h/20h)**



**Les cours de Qi Gong sont dispensés les vendredis (10h/11h)**



Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site : <https://euzettonic.wixsite.com/euzet-tonic>

Contact : [euzettonic@gmail.com](mailto:euzettonic@gmail.com) Tél : 06 86 40 43 06 / 06 80 22 05 82

## Musique

### « Slowrock devient EXUVIA »

Une nouvelle page se tourne et une autre se crée.

En effet, après toutes ces années de musique et de partage, le groupe "Slowrock" prend sa retraite.

Je remercie tous les musiciens et artistes qui ont participé à cette aventure de fête, de joie, de partage mais aussi de galère parfois...

Et surtout les membres fondateurs et piliers de l'expérience "Slowrock" : Lucien, Yves et Julie qui se sont investis pendant des années au sein du groupe. 😞

Le répertoire a évolué et les membres ont changés, il devenait nécessaire de tourner une page qui n'avait plus rien de la formation musicale d'origine.

Mais à chaque disparition, il y a une renaissance...

Aussi je vous invite à suivre la nouvelle formation du groupe qui se nomme "Exuvia" (site facebook) et j'espère que vous aimerez nous suivre et nous écouter comme vous l'avez fait pour "Slowrock".

### Les membres du nouveau groupe



Laurie au clavier



Charly à la batterie



Laurent à la basse



Thibault au chant  
et Chris à la guitare

Cette année 2020 a été compliquée au niveau des prestations puisque nous n'en avons fait que quatre. En général, nous faisons entre 10 et 15 dates par an, soirées privées, restaurants, fêtes votives...

Nous espérons vous retrouver en 2021 et reprendre nos répétitions au foyer les mardi soir de 19h à 23h00

Pour plus d'infos : Mr Chris BUCHON

Tél : 06 76 03 98 02

Courriel : [lagvox@gmail.com](mailto:lagvox@gmail.com)



## Bibliothèque Municipale

Même si vous ne la connaissez pas encore, vous trouverez facilement La Bibliothèque Municipale d'Euzet, installée au rez-de-chaussée de la Mairie, en plein cœur du village. Elle est gérée par 7 bénévoles, sous la responsabilité d'un élu référent : Sylvain OZIL.

Bien sûr, la gestion de la Bibliothèque a été chahutée au cours de cette année 2020 qui avait bien commencé avec une fréquentation en hausse : au cours de l'année 2019 la Bibliothèque a enregistré 1 249 prêts d'ouvrages (contre 901 prêts en 2018).

- des romans pour les enfants, pour les adultes, et même des romans en gros caractères pour faciliter la lecture
- des documentaires sur des sujets très variés, des ouvrages de très bonne qualité qu'il est agréable de consulter ou de feuilleter mais qu'il est parfois difficile de s'acheter car ils représentent un coût unitaire élevé
- des BD, bandes dessinées pour enfants et pour adultes

En février 2020, comme nous vous l'avions annoncé, la Bibliothèque a accueilli pour une causerie-conférence-questions une vingtaine de personnes (à cette époque-là, on ne parlait pas de distanciation physique !) autour de Katia BERRY, une habitante du village d'Euzet qui travaille dans une maison d'édition et qui, accessoirement, nous a donné à plusieurs reprises des ouvrages de belle qualité. Merci à elle et à tous ceux qui nous ont donné des ouvrages au cours de cette année, comme au cours des années précédentes.

Par la suite, respectueux des mesures gouvernementales face à l'épidémie de Coronavirus, nous avons fermé la Bibliothèque du 17 mars à fin juin.

Nous avons pu réouvrir la Bibliothèque avec un protocole sanitaire strict pendant tout l'été et le début de l'automne, heureux de retrouver nos fidèles lecteurs qui sont revenus avec beaucoup d'enthousiasme ! Beaucoup de nos permanences ont pu se tenir à l'extérieur, sur le parvis de la Mairie.

Le mercredi 2 septembre, la Bibliothèque a accueilli le fils de Pedro ABELLAN, ancien combattant de la guerre d'Espagne. Cyril OZIL avait rencontré le fils de Pedro ABELLAN lors de la cérémonie d'hommage aux Martyrs de la Résistance du 24 août, lui-même ancien résistant FFI dans les Cévennes et auteur de l'ouvrage « Même l'eau avait le goût du sang ». De là est née l'idée d'organiser cette poignante rencontre. L'ouvrage est bien sûr disponible à la Bibliothèque.

Comme nous l'avions fait en mars, nous avons pu, le 19 octobre, aller chercher quelques centaines d'ouvrages à la DLL, Direction du Livre et de la Lecture à Nîmes. Pensez à choisir



Bibliothèque  
municipale





vos ouvrages sur le site [www.biblio.gard.fr](http://www.biblio.gard.fr) et à nous communiquer vos suggestions qui seront consignées dans un cahier ouvert à cet effet.

Nous avons aussi investi la subvention de 400 euros octroyée par la Mairie et qui permet d'enrichir la Bibliothèque en fonction des suggestions des lecteurs.

En septembre, nous avons remis en route le partenariat qui permet aux élèves de l'Ecole d'Euzet d'emprunter, une fois par mois, avec la complicité bienveillante et vigilante de leur institutrice des ouvrages, romans, documentaires ou BD.

Le confinement du 30 octobre a vu se refermer la Bibliothèque !

Dès le 15 novembre, l'équipe a mis en place un service de « livres à emporter sur réservation » permettant à tous de pouvoir continuer à lire et de compenser la fermeture des librairies.

Pour 2021, nous espérons que la Bibliothèque pourra reprendre ses activités et que nous pourrions retrouver les lecteurs au cours des permanences :

**mercredi de 17h à 19h - vendredi de 18h30 à 20h.**

*Les nouveautés à la bibliothèque d'Euzet :*

Nous avons le plaisir de vous annoncer que 4 nouveaux livres neufs sont arrivés dans les rayons de notre bibliothèque, offerts par de généreux donateurs.

- ✓ Récit autobiographique : « **Même l'eau avait le goût du sang** » de Pedro Abellan, Editions Un jour/Une nuit
- ✓ Roman « **L'autre Rimbaud** » de David Le Bailly, Editions l'Iconoclaste
- ✓ Roman « **Liv Maria** » de Julia Kerninon, Editions l'Iconoclaste
- ✓ Roman « **Cinq dans tes yeux** » d'Hadrien Bels, Editions l'Iconoclaste

Courant novembre, ils ont été rejoints par beaucoup d'autres issus d'achats et de dons. La liste des livres à la DLL a également été renouvelée.

Vous trouverez l'intégralité des livres disponibles dans la rubrique « bibliothèque » du site officiel de la commune : <http://euzet-les-bains.fr>

Au plaisir de vous accueillir à la bibliothèque municipale,

L'équipe des bénévoles :

Françoise CORADE, Josiane DURAND, Cédric HEBRAS, Raymonde HEBRAS, Claire JOUBERT-LESCOFFY, Kirsten KOEHLER, Marie-Hélène ORI-MONDEME

# Infos pratiques

## MAIRIE



Secrétariat ouvert  
du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h  
Le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

04.66.83.61.85 - [commune.euzet@wanadoo.fr](mailto:commune.euzet@wanadoo.fr)

Permanences de Mr le Maire et des Élus le vendredi de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)

[www.euzet-les-bains.fr](http://www.euzet-les-bains.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE :



Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
Tel : 04.66.56.82.07

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :



Horaires d'ouverture  
Mercredi de 17 h à 19 h  
Vendredi de 18 h 30 à 20 h  
Contact : Mme Claire JOUBERT-LESCOFY  
représentante des bénévoles - [bibliotheque.euzet@orange.fr](mailto:bibliotheque.euzet@orange.fr)



## EPCI ALES-AGGLOMERATION :



Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, 30105 Alès Cédex  
Président : Mr Christophe RIVENQ  
Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 17h  
Contact : 04 66 78 89 00 - [contact@alesagglo.fr](mailto:contact@alesagglo.fr)

## EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT : Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne (REAAL)



Horaires et contacts : Mairie Prim' - 11 rue Michelet, 30100 Alès  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (pour le service administratif)  
Pour toute urgence technique : 24h/24, 7j/7  
Téléphone : 04 66 54 30 90  
Courriel : [contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr) Site internet : <https://reaal.fr>

## ECOLE MATERNELLE :



Pré-inscription des enfants  
Veuillez contacter au plus tôt l'école de Saint Hippolyte de Caton au 04 66 83 56 83  
de préférence entre 8 h 45 et 9 h 15 ou entre 13 h 45 et 14 h 00.

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :



- ✓ Ramassage des ordures ménagères les lundis et jeudis matin entre 6 h et 10 h
- ✓ Ramassage du tri-sélectif (bac bleu) les jeudis matin entre 6 h et 10 h

Merci de prévenir le secrétariat de Mairie de tout changement familial afin de faire valoir vos droits auprès d'Alès Agglomération ayant la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères.

## DECHETTERIE INTERCOMMUNALE :



Saint-Césaire-de-Gauzignan  
du mardi au samedi, 9h-12h et 14h-17h30  
(sauf jours fériés)

## MIDI LIBRE :



Correspondante locale  
Mme GUEZ Suzanne  
Tel 04.66.83.54.23



Société Protectrice des Animaux (SPA de Vallérargues) : 04.66.72.93.20  
Société Centrale Canine (fichier national canin, chiens perdus) : 01 49 37 55 55

Bulletin Municipal 2020  
Réalisation et conception  
Conseil municipal  
d'Euzet-les-Bains